

SYNDICAT BIL TA GARBI

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL du 17 juillet 2018

- Présents :** Mme BISAUTA, Présidente du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi ;
M. ARRIBERE, vice-président du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi ;
M. BUSSIRON, vice-président du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi ;
M. THICOIPE, vice-président du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi ;
M. LAURENDIN, UFC-Que Choisir ;
M. DURRUTY, CADE ;
M. TELLIER, CADE ;
M. BOTELLA, Sepanso
- M. CARRERE, Mme LISSALDE, services du Syndicat Mixte BIL TA GARBI ;
- Excusés :** Mme DELACROIX, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques ;
M. BONSCH, ADEME ;

Mme BISAUTA accueille les participants et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Avis sur le recours à une délégation de service public en vue de l'exploitation d'une plate-forme de valorisation des déchets inertes sur le territoire de Saint-Pée-sur-Nivelle
- Avis sur le recours à une délégation de service public en vue de l'exploitation d'un centre de stockage et de valorisation de déchets inertes sur le territoire de la commune d'Urrugne.
- Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Point n°1 : Présentation des deux Projets d'une délégation de service public :

Concernant l'exploitation d'une plate-forme de valorisation des déchets inertes sur le territoire de Saint-Pée-sur-Nivelle, D. CARRERE indique que ce projet situé sur une parcelle communale de St-Pée sur Nivelle (à proximité du site de Zaluaga) était déjà dédiée à l'activité de concassage de déchets inertes par la Société Botabil. La commune souhaite que cette activité soit relancée sur ce site compte-tenu des besoins du Territoire.

Il insiste sur le fait qu'à ce jour le projet porte unique sur :

- une **Plate-forme de broyage et de concassage**, rubrique de la nomenclature ICPE 2515
- une **Station de transit**, rubrique de la nomenclature ICPE 2517

Au regard de l'analyse comparative réalisée, il indique que :

- Concernant l'investissement : les élus ont écarté l'option reposant sur une maîtrise d'ouvrage privé des travaux, à savoir les montages 5A, 5B et 5C, afin d'assurer lui-même la prise en charge et la réalisation des travaux
- Concernant l'exploitation, les élus ont retenu la solution d'un contrat de concession de services, à savoir le montage 4, prenant la forme d'une délégation de service public, plus appropriée au service et aux enjeux, et offrant les meilleures garanties pour assurer la continuité du service et permettant au Syndicat :
 - de bénéficier de l'expertise technique d'un opérateur privé spécialisé
 - de faire assurer la commercialisation par un opérateur privé
 - de faire supporter l'aléa industriel et commercial supporté par le concessionnaire ;
 - de faire assurer la prise en charge du risque associé au financement par le délégataire (redevance)
 - de faire supporter la responsabilité environnementale et le suivi trentenaire sur un tiers ;

P. TELLIER demande si la décision a déjà été prise par les élus

D. CARRERE répond que les élus ont retenu le montage juridique. Le lancement de cette procédure de DSP implique alors de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire et de la Commission Consultative du Service Public Local avant de soumettre le projet à délibération du Comité Syndical de Bil Ta Garbi.

P. TELLIER indique que l'argument de la sécurisation financier n'est pas justifié car 70% des apports proviennent de la commande publique, donc la source est captive à priori, de même que la commercialisation et la consommation des produits recyclés.

Mme BISAUTA rappelle que le Syndicat vient de prendre cette nouvelle compétence de gestion des déchets inertes autres que ménagers et que jusqu'à présent aucune structure n'a souhaité s'occuper de cette problématique des déchets du BTP car la situation est compliquée et tendue. Le Syndicat afin de hiérarchiser et lancer les actions a rédigé une feuille de route incluant des actions de réduction, de valorisation, de recherches de sites pour créer des plateformes de recyclage/concassage et d'enfouissement et incluant des actions pour convaincre les maîtres d'ouvrage publics d'agir correctement. Ce Schéma de prévention et gestion des déchets inertes devra être élaboré en collaboration avec les services de l'Etat qui devront se positionner comme facilitateurs notamment dans l'émergence de sites.

Le défi est donc nouveau pour le Syndicat et il est colossal. La volonté est de tout mener de front, car dans une boucle d'économie circulaire il n'y a pas d'action prioritaire sur l'autre, si un chaînon est défaillant c'est tout le système vertueux qui s'arrête. Pour autant, le Syndicat n'est pas en mesure d'assumer tous les axes en même temps. Les élus ont donc décidé d'en confier la gestion à des prestataires privés dont c'est le métier. L'investissement et la responsabilité de ces sites reste public.

De plus, la commercialisation des produits recyclés n'est pas non plus dans les métiers du Syndicat.

Elle rajoute que cela ne signifie pas que c'est une décision d'abandonner l'idée de la régie pour toute la filière de valorisation et d'enfouissement des déchets inertes mais bien de retenir cette solution dans une phase de démarrage pour maîtriser le risque.

P. TELLIER insiste sur le fait qu'une DSP ajoute un danger supplémentaire : risque de légalisation de la tricherie et les candidats potentiels sont connus.

P. DURRUTY indique que le CADE se déclare heureux d'être invité à la réunion et est très satisfait que le Syndicat s'empare de ce sujet alors que jusqu'à présent aucune entité publique n'a voulu le faire. Le CADE souhaite travailler aux côtés du Syndicat dans un esprit collaboratif. Il a des propositions concrètes et pragmatiques pour la gestion de nos déchets.

Cependant la vision du CADE diffère de celle du Syndicat sur cette question de DSP pour l'enfouissement. Pour le CADE, il faut dissocier le recyclage/valorisation de l'enfouissement qui doit être géré en régie et le Syndicat est tout à fait capable de le faire.

En effet des petites sociétés comme Goyhetché, Coreba savent très bien recycler les déchets inertes et commercialiser les produits recyclés. L'incitation à le faire relève de la commande publique.

Par contre, la maîtrise de l'enfouissement doit rester sous maîtrise publique et les techniques utilisées doivent permettre de les enfouir de manière temporaire de façon à ce que les générations futures puissent avoir la possibilité de les reprendre pour les recycler.

Pour lui, l'enfouissement doit être public et doit être détaché de la valorisation.

D. CARRERE précise que le modèle retenu, investissement par le Syndicat et exploitation par le privé, tout en assurant un contrôle important de l'exploitant, permet de limiter le risque pour la collectivité. C'est une première expérience qui permettra au Syndicat d'avoir tous les éléments pour se projeter sur le mode gestion des prochains sites.

Par ailleurs, il explique que dans la mesure où le Syndicat investit, cela permettra aux petites entreprises comme par exemple Goyhetché de répondre à la DSP de concassage/commercialisation de la grave recyclée. Cette procédure stimule la concurrence.

M. BISAUTA rajoute que le Syndicat sera exigeant sur le contrôle du délégataire sur les entrants, la traçabilité.

Pour P. DURRUTY, la délégation de service ne permet pas de contrôler.

M. THICOÏPE explique qu'il y a aussi des délégations qui fonctionnent très bien, comme celle sur l'UVO Canopia. Et il rajoute que suite à l'expertise que le Syndicat pourra tirer de la gestion de l'activité de concassage et de commercialisation de ces sites, le Syndicat pourra alors envisager une gestion en régie des futurs sites.

M. BOTELLA indique que la SEPANSO Béarn a assigné au tribunal le Préfet car elle estimait que les services de l'Etat ne faisaient pas leur travail sur cette question. Cette problématique a déjà été évoquée dans les discussions du SAGE Côtier.

Dans le rapport, il trouve le terme démolition inapproprié et demande à ce qu'il soit modifié en « déconstruction », la fédération du BTP s'investit dans le sujet.

Il demande pourquoi la solution de la société publique locale (SPL), avec en actionnaire le Syndicat et la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) n'a pas été retenue.

D. CARRERE répond qu'en transférant la compétence de gestion des déchets inertes autres que ménagers au Syndicat, la CAPB n'est plus compétente sur cette question et ne peut donc devenir actionnaire.

M. LAURENDIN demande quelles sont les modalités de contrôle exigées dans le cas de mise en œuvre de la solution 4.

D. CARRERE répond que le Syndicat pourra être très exigeant sur les informations sur les entrées/sorties du pont bascule, la maîtrise environnementale, l'accès permanent au site, des levées topographiques et bien sûr le rapport annuel du délégataire.

P. DURRUTY insiste sur le fait que pour le CADE, la prise de responsabilité du Syndicat doit être effective et que le Syndicat doit se donner les moyens d'une gestion directe : encadrement administratif, technique, etc... et en incitant à la valorisation.

3. Marchés publics responsables

Encourager une commande publique vertueuse à partir de groupe de travail :

- Accompagner l'Intégration de la gestion des déchets dans les marchés publics de travaux
- Accompagner l'insertion de clauses d'utilisation de matériaux réutilisés ou recyclés dans les marchés publics du Bâtiment et dans les Travaux Publics

Elle indique que ce plan d'actions a été présenté lors du Comité de pilotage du Schéma Directeur Prévention, Valorisation et Traitement des déchets inertes du 20 juin 2018.

La Sepanso et l'UFC indiquent qu'ils souhaitent devenir membres de ce Comité de pilotage ; le CADE est déjà membre.

M. BISAUTA indique que face au chantier colossal qui vient d'être présenté, le Syndicat ne peut pas se permettre d'échouer sur la gestion et la commercialisation de produits de ces premiers sites.

P. TELLIER répond qu'au contraire le premier site a une force symbolique, la régie enverra un message fort.

Avis pour les 2 dossiers :

Négatif : 3 avis négatifs UFC QUE CHOISIR, CADE et SEPANSO

Positif : 4 avis positifs des 4 élus présents du Syndicat

M. BISAUTA conclut qu'elle entend les arguments développés par les associations présentes et qu'elle les transmettra aux élus du Syndicat. Elle espère que, si le choix des élus n'allait pas dans le sens de la régie, les associations présentes continueraient à venir travailler sur les différentes actions de la feuille de route du Syndicat dans un esprit collaboratif car la prévention et la bonne gestion des déchets inertes ne s'arrêtent pas au choix du mode d'exploitation de deux sites.

Point n°2 : Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

A. LISSALDE présente une synthèse du rapport annuel 2017.

➤ Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Collectivités adhérentes	Tonnages traités	Performance
CA Pays Basque	92 782 t	306 kg/hab
CC Béarn des Gaves	2 926 t	166 kg/hab
Total Bil Ta Garbi	95 708 t	298 kg/hab

On constate une forte disparité des performances à l'habitant entre les 2 collectivités du Syndicat qui s'explique notamment par :

- La CA Pays Basque est un territoire très fortement impacté par le tourisme mais également par l'activité économique car le service public concerne les Déchets Ménagers et Assimilés.

NB : l'ADEME indique qu'environ 22% des ordures ménagères collectées par le service public en France ne proviennent pas des ménages mais d'autres producteurs, comme les commerces, les administrations, les artisans ...

- La CC Béarn des Gaves bénéficie également des conséquences positives de la mise en place de Redevance Incitative.

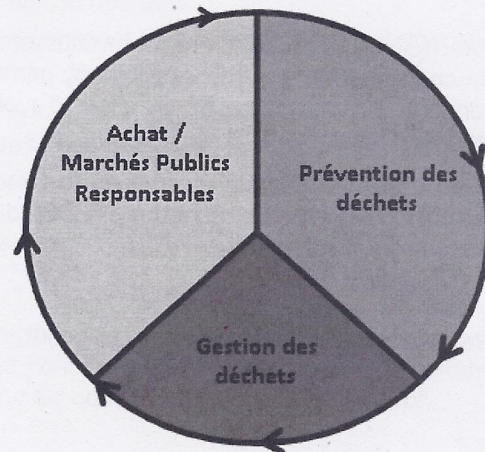
Y. BUSSIRON souligne la difficulté de création de sites car personne ne souhaite avoir de sites de concassage ou d'enfouissement à côté de chez lui. Il attend donc des acteurs présents un soutien lorsqu'il faudra se battre pour faire émerger des sites.

Il rajoute qu'il ne comprend pas bien pourquoi les représentants du CADE souhaitent la régie pour les deux sites alors le site de St-Pée sur Nivelle concerne unique une activité de production / commercialisation de grave recyclée, métier que le CADE a reconnu être très bien réalisé par des sociétés comme Goyhetche ou la Coreba.

M. BOTELLA insiste sur notion de déchets de déconstruction.

A. LISSALDE indique que la feuille de route prévention et gestion des déchets inertes du Syndicat inclue cette notion.

Elle présente les principes de ce Schéma directeur en construction découpé en 3 volets :

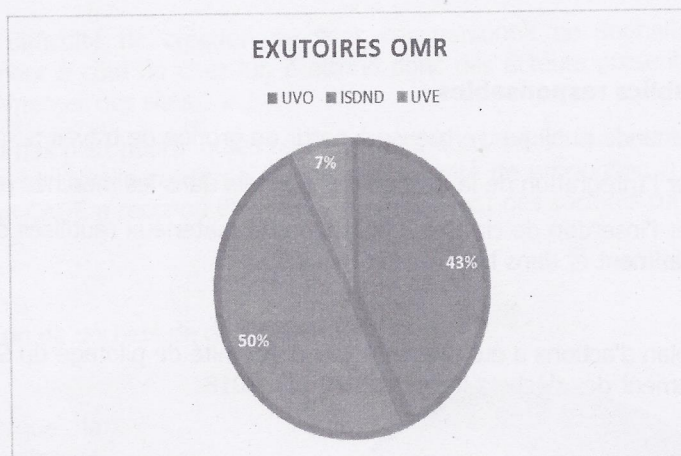


1. Prévention

- Mettre en place un groupe de travail pour identifier de solutions d'éco-conception de chantier et de techniques de réemploi des inertes sur chantiers
- Favoriser l'émergence de plateformes de matériau réemploi (web et physique)

2. Gestion des déchets

- Schéma des équipements (sites de collecte, plateformes de recyclages et ISDI) : identifier les sites existants et quantifier le besoin. Pour cela il faudra travailler sur la compatibilité des documents d'urbanisme ; Lancement d'une recherche de sites via un bureau d'étude.
- Accompagner la production locale de matériaux recyclés
 - ✓ Projet OPREVAL-BTP : réalisé avec Nobatek et le réseau 3AR, pour encourager la production locale & l'utilisation de matériaux recyclés dans le bâtiment
 - ✓ Encourager l'exploitation de plateformes de recyclage d'inertes



En 2017, l'activité du pôle de valorisation Canopia a été fortement impactée par l'incendie du 16 septembre 2016 ; La remise en service de l'unité a été effective le 18 septembre 2017. Le bâtiment de réception des ordures ménagères n'ayant pas été touché, il a servi de quai de transfert.

➤ **Collecte sélective**

Collectivités adhérentes	Verre	Emballages	JRM	Total Emballages collectés 2017	Taux de détournement CS/(CS+OM)	Performance
CA Pays Basque	12 792 t	5 658 t	7 595 t	26 045 t	22%	86 kg/hab
CC Béarn des Gaves	674 t	395 t	529 t	1 599 t	35%	91 kg/hab
Total Bil Ta Garbi	13 467 t	6 052 t	8 124 t	27 644 t	22%	86 kg/hab

	Tonnages 2017	Performance
Verre	13 467 t	42 kg/an/hab
JRM	8 124 t	25 kg/an/hab
Emballages	6 052 t	19 kg/an/hab
TOTAL	27 644 t	86 kg/an/hab

Il est souligné l'augmentation de la production individuelle du verre de 3% favorisée par les efforts réalisés en communication et l'installation de nouveaux Points d'Apport Volontaire verre sur le territoire facilitant le geste de tri pour les usagers

En 2017, le Centre de tri Canopia constatait un taux de refus global de 11%, taux inférieur à la moyenne nationale.

➤ **Déchetterie**

Collectivités adhérentes	Total encombrants 2017	Performance
CA Pays Basque	68 683 t	227 kg/hab.
CC Béarn des Gaves	5 990 t	339 kg/hab.
Total Bil Ta Garbi	74 674 t	233 kg/hab.

On retrouve la disparité inverse de celle des OMR entre la CA Pays Basque et CC Béarn des Gaves avec notamment des déchets plus importants ramenés à l'habitant pour le Béarn ; la Redevance Incitative encourage les usagers à mieux trier leur poubelle et donc à apporter davantage de déchets en déchetterie (vase communicant)

A noter également que les déchets professionnels sont exclus des déchetteries du Pôle Côte Basque-Adour car des solutions privées existent.

Flux de déchets	Résultats 2017	Performance	Evolution Performance 2016/2017
tout-venant	17 697 t	55 kg/hab	3%
déchets verts	20 732 t	65 kg/hab	-12%
gravats	13 696 t	43 kg/hab	4%
ferraille	2 726 t	9 kg/hab	4%
bois	10 183 t	32 kg/hab	4%
carton	3 686 t	11 kg/hab	5%
D3E	2 104 t	7 kg/hab	-6%
huile végétale	25 t	0 kg/hab	-9%
pneus	111 t	0 kg/hab	64%
DEA	3 087 t	10 kg/hab	46%
plâtre	76 t	0 kg/hab	-2%
cartouches d'encre	6 t	0 kg/hab	-30%
déchets dangereux	544 t	2 kg/hab	3%
TOTAL	74 674 t	233 kg/hab	0%

Les hausses très importantes pour les flux pneus et DEA (Déchets d'ameublement) correspondent à la mise en place de ces filières dans de certaines déchetteries.

On constate une baisse de 12% du flux déchets verts, ce qui est très encourageant compte tenu des actions menées par le Syndicat pour généraliser une gestion durable des jardins. Cependant cette baisse est prise avec prudence et il faudra voir si cette tendance se confirme l'année prochaine. Les campagnes de broyage sur les plateformes de déchets verts n'ayant lieu que 2 à 6 fois par an, le fait que le broyage soit effectué en décembre de l'année n ou en janvier de l'année n+1, modifie l'évolution des tonnages des déchets verts

M. BOTELLA indique qu'il est membre de l'association du quartier St-Bernard et dans ce cadre il souhaiterait réfléchir avec le Syndicat à une intervention de ce dernier ou à la participation de l'association à une opération test concernant cette réduction des déchets verts.

► Performance

	Données 2017	Performances 2017	Evolution Performance 2016/2017	Comparaison performance Régionale
OMR	95 708 t	298 kg/hab.	+1%	258 kg/hab.
Recyclables	27 644 t	86 kg/hab.	+3%	88 kg/hab.
Déchetterie	74 639 t	233 kg/hab.	0%	302 kg/hab.
TOTAL Déchets ménagers et assimilés (DMA)	197 990 t	618 kg/hab.	+1%	648 kg/hab.

Concernant la performance à habitant, on constate une hausse de 1% due à l'augmentation du tri et des OMR. Le Syndicat n'a pas encore identifié les causes de cette hausse.

Elle s'explique en partie par l'intégration de l'ancien territoire du Syndicat Bizi Garbia qui est très fortement impacté par l'affluence touristique et le nombre de résidences secondaires. Il faudra cependant s'interroger sur :

- L'impact du décalage de trois années, entre la population réelle aujourd'hui et celle de 2015. En effet, pour ce rapport de l'année 2017, il est appliqué la Population Municipale 2015 - données parues au 01/01/2018 par l'INSEE.

- L'évaluation de l'affluence touristique et si cette dernière a été plus importante sur l'année 2017.
- L'évaluation de l'activité économique en 2017

➤ **Taux de valorisation**

Le taux de valorisation global des déchets est de 57% (69% en 2016, 65% en 2015 ; 48% en 2014).

valorisation organique	valorisation énergétique	valorisation matière	non valorisés
21%	7%	29%	43%

Ce taux, fortement impacté par l'incendie de l'UVO Canopia remis en service le 18 septembre, traduit les efforts de valorisation :

- sur les Ordures Ménagères Résiduelles valorisées en compost et en énergie grâce aux unités de valorisation organique, Canopia et Mendixka
- sur les déchets issus de la collecte sélective puis recyclés en nouveaux objets,
- sur les déchets verts valorisés en compost, sur le bois recyclé en panneaux agglomérés,...

Ainsi, avec notamment les UVO et la multiplication des filières en déchetterie, le taux de valorisation progresse de manière continue et devra atteindre les 80 % en 2020 (objectif du PASS°).

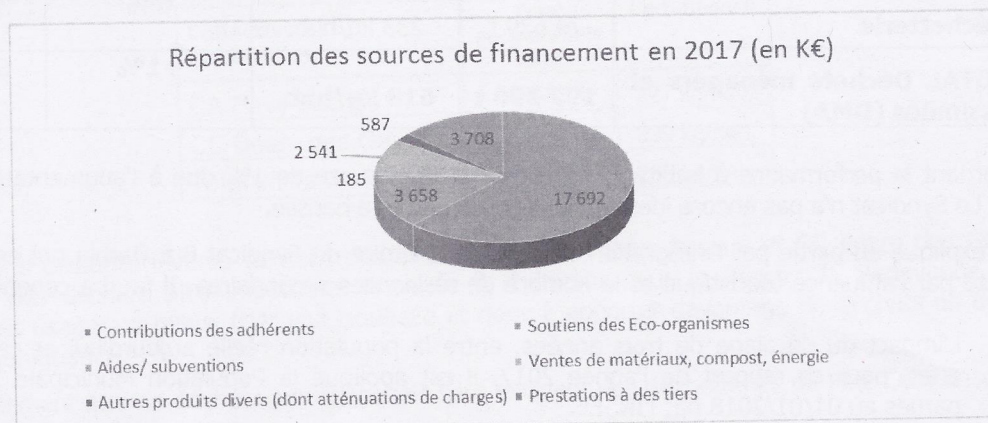
➤ **Actions phares d'Economie Circulaire menées par le Syndicat**

- Gouvernance ZDZG : 150 acteurs / 13 ateliers / 2 événements / COPIL
- Sensibilisation des scolaires par les ambassadeurs de tri : 7 000 élèves pour 500 classes sensibilisées par an
- Compostage individuel : 38% des foyers équipés ou 32 000 foyers
- Verres réutilisables : env. 570 Manifestations qui ont bénéficié du dispositif (économies réalisées env. 770 656 verres jetables évités, soit 3,85 tonnes)
- Déchets BTP : lancement d'un Schéma directeur de prévention et valorisation des déchets inertes et Projet en cours avec Nobatek et 3AR pour Accompagner et développer l'utilisation des matériaux de réemploi ou recyclés dans le bâtiment
- Déchets verts, un déchet ressource : Objectif - 3% / an ; 2 cibles ; 2 broyeurs DV en test de consommation collaborative

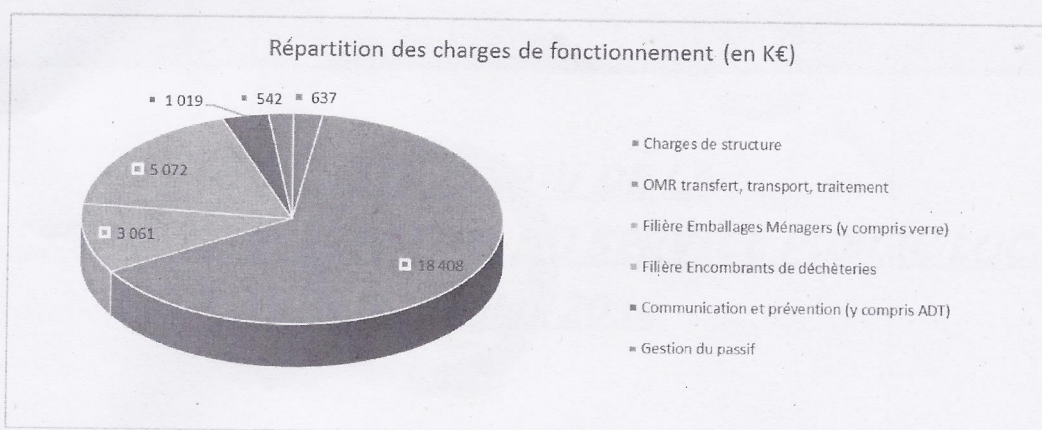
➤ **Aspects Budgétaires**

	Montant HT 2017
Dépenses de fonctionnement	28 741 307 €
Dépenses d'investissement	5 707 539 €
DEPENSES TOTALES	34 448 846 €

➤ **Recettes de fonctionnement**

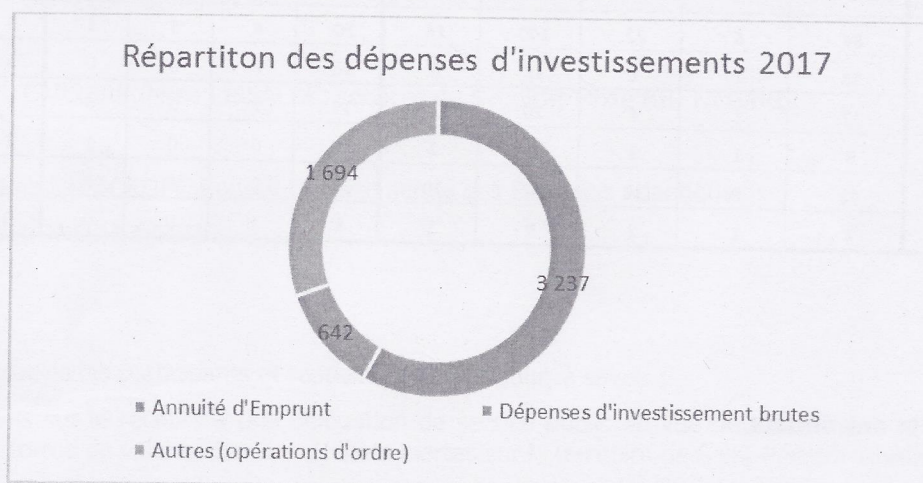


➤ **Charges de fonctionnement**



➤ **Charges d'investissement**

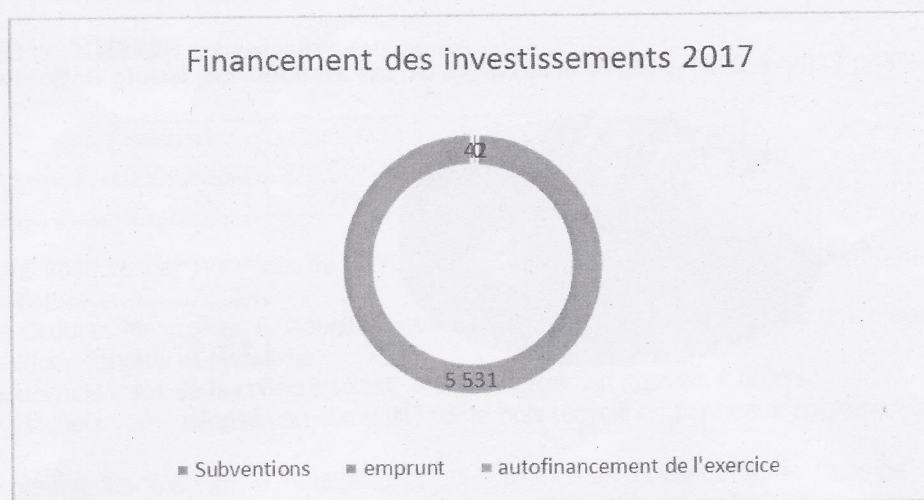
Nature de l'investissement (hors RAR)	Montant H.T. (en K€)
Acquisition de matériel (camions, bennes, armoires à DMS, VL, engins,...)	188
Etudes sur les installations de traitement	24
Matériel informatique	22
Travaux d'Aménagements divers sites existants	408
TOTAL 2017	642



P. DURRUTY demande quel a été l'impact financier de l'incendie de Canopia pour le Syndicat.

D. CARRERE répond que le Syndicat n'a supporté aucune incidence financière car c'est l'assurance de l'exploitant qui a pris en charge tous les frais. Le fait que l'assurance et la (re)construction de l'UVO dépendent de l'exploitant a fait gagner un temps considérable car ce dernier n'était pas soumis au code des marchés publics et aux délais de la mise en concurrence.

➤ Recettes d'investissement



➤ Emplois et conditions de travail

Emplois 2017	EFFECTIFS					STATUT				AGE			SEXE	
	Au 31/12/2016	Départs 2017	Arrivées 2017	Au 31/12/2017	Variat° 2017/2016	FPT	Contractuel	Emploi aidé	Apprenti	<30 ans	30 à 45 ans	>45 ans	M	F
Total emploi	84	6	22	100	16	90	6	3	1	9	57	34	74	26
ADT	18	1	1	18	0	16	2	0	0	3	11	4	16	2
Logistique	17	1	4	20	3	19	1	0	0	1	8	11	17	3
Maintenance	9	1	3	11	2	10	0	0	1	2	8	1	11	0
Traitement/valorisat°	32	2	12	42	10	37	2	3	0	3	22	17	29	13
Services supports	8	1	2	9	1	8	1	0	0	0	8	1	1	8

Fin des débats.